

Exercice 1993 - Subventions pour classes de découverte

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un crédit de 540 000 F est inscrit au chapitre 943.1/657.21100 du budget primitif de l'exercice 1993 (Enseignement du premier degré subventions) pour aider financièrement les classes qui partent en séjour de neige, mer et nature.

La majeure partie de ce crédit (519 000 F) a été répartie entre les associations bisontines spécialisées dans l'organisation des classes transplantées : l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (405 000 F), l'AROEVEN (83 000 F) et la Fédération des Œuvres Laïques (31 000 F).

Le reliquat, soit 21 000 F, est à répartir entre les différentes classes qui ont souhaité organiser leur séjour sans avoir recours à l'une des trois associations sus-mentionnées.

Sept écoles ont déposé un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la répartition suivante du crédit de 21 000 F :

Écoles	Dates	Destination	Nombre élèves	Somme attribuée
Champagne II	7 au 12/10/1992	Pennes Mirabeau	30	1 800 F
Grette	Juin 1992	Fuans	29	1 740 F
Dürer	Septembre 1993	Douarnenez	30	3 600 F
Bregille Plateau	Mars 1993	Les Houches	22	1 760 F
Helvétie I	Mars 1993	Les Houches	30	2 400 F
Vieilles Perrières	Mars 1993	Les Houches	28	2 240 F
Paul Bert	Juin 1993	Angleterre	40	7 460 F

La dépense sera prélevée sur le chapitre 943.1/657.21100 du BP 1993.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.